VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN-

VENTES A L'ENCAN.

PAR NATIONAL REALTY CO.,

PAR NATIONAL BEALTY CO.

ANNONOR JUDIOIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE DE PROPRIÉTÉS DANS LES DEUXIÈME ET TROISIEME DISTRICTS.

A L'ENGAN, MERCREDI, LE 14 NOVEMBRE 1906, A MIDI, à la (Nouvelle) BOURSE D'ENCAN

DES PROPRIETES FONCIÈRES, Nos 225 227 229 ras Baronne. SUCCESSION DE VEUVE F. PINTAT-No 79,470, Cour Civile de District, Division B.

1612 14 RUE ENCAMPEMENT, Cottage double.

910 RUE BROAD, Cottage simple avec cour sur le côté. AVENUE JOURDAN, RUES BOYALE ET DESLONDES, Un demi-liet de propriété vacante.

AVENUE DE L'ESPLANADE, A L'ENCOIGNUBE DE LA RUE BROAD, Vacaut. Beau

VENUE DE L'ESPLANADE, PRÈS LA RUE BROAD, (contigu au ci-dessus,) Lot vacant

2608.2610 AVENUE DE L'ESPLANADE, Cottage dooble bien aitoé. 2604 RUE BELL (FAISANT FACE A L'AVENUE DE L'ESPLANADE,) Joli cottage cimple. RUE BROAD, PRES DE L'AVENUE DE L'ESPLANADE, Bontique de forgeron et grange.

EDAR M. A. BACCICH, Encarteur... En verta d'un jugument de l'Henorable la Cour Civile de District pour la pareisse d'Oriéans, El Division B. ledit jugement lu et rendu su Cour suver è le terjectebre 1906 et rigné le 12 estebre 1906, je vandrat à l'eschére publique, à la Beurse d'Escan des Propriétés Fencières, 225-227-229 rue Baseans, MERJREDI. le 14 nevembre 1906, à midi, les

Les amélierations consistant d'un beap cottage double Nes 1d12-1014 rue Escampement, contenant 4 shambres de chaque côté,

s on nome, conquestry clar por me my postument and structure to the proper surface of the control of the terms of the control of the control

Les amé jorations consistent en un petit cettage aur l'avenue Jerrdan Les amb lorations consistent en un petit obting aur i avenus a virant.

Cinq certains lots de terre en entablement les un lesse et a m lora sens qui n'y trouvent dro te, voice, privilèges y appartenont, située dans le dentieue intenci de cette ville dans liet No 369, borné par les race Es, lannée, Broat Bell (autrefois St Jean). Crète (autrefois) déprésses et Crchid (autrefois Et veux les touts les couts des gues par les lettres & B.C. Det E. aux un devis fait par Geo. de Armas, veyer le 17 septembre 1906, d'aprés lequel les mesques comm-suit, à naveil de la let & forme i autorgours des rame Esplanade et Besed et mesque 24 pieds de face à la rue Esplanade in même largeur dans le fond par une profondeur de cent ving, pieds estre ligres égales et parallèles.

5. Le let B est contigue au let A, et mesure troute pieds de face à la rue Esplanade eur une profondeur de cent vingt pieds entre Besen engalièles.

**Egas farmists.

6 Lo et C cont'gn au let E mesurant 30 piede 4 penses et 4 lignes de face à la rue Esplanade par une prefendeur de cant ving piede, entre lignes parallèles.

Les sméliers cons convistent d'un beau cettage double. Mos 2608 2610 avenue Esplanade.

70 Le let D, contign au let C, mesurant 7:7:4 " de face à la rue Esplanade. 47:4 de face à la rue Bell. 120" de prefendeur sur la ligne de cèté contign au let C, et 102:9 " de profendeur sur autre ligne de cèté la plus prês de la rue Crête, et ayant une largeur dans le

Les amélierations constitue : d'un cottage sumple retiré de la rue, 7 chambres. Ne 2604 rue Bell Le let E, contiguaux lets A. B. C et D. dans le fond et mocursut 30' de face à la rue Bread, 103' 10 4" de prefeudeur contigu

H* Le lot E. contign aux leva A. B. C. et D. dans le fend et menurant 30' de fase à la rue Bread, 383' 10' d' de prefeudeur centign pans lota A. B. C. et D. et 1/0' 11' 1' ser l'autre lyze de côté in plus prés de la rue Orchid, et de la sur une ligne oblique vers la rue Espaid de 21' 1' de là sur une ligne oblique vers in rue Bell, 17' 3' et l'rescentre a ligne de côté vers la rue Espianade.

Ete at et mit ce des lots hes 1' 2' 3' de 129 requis par la définite veuve Firmis Pintet de Mme P. Leberia, d'après l'acte passé paid evant D. R. Beghers, autrire, le 22 septembre. R7' U. O. B. 163, felle 5-12.

Les améliers l'inserial se consistant en une anciente boutique de forgerouse grange.

Obsdittéen—Un tierre en pius complant la belance en une en un et deux ann de crédit, avec cept pour cent d'intérêt par an de la date de l'aditableaten jacqua'en passement garantie per tiflets et lieu de vendeur, avec hypothèque spéciale et teute les clauses usociles de sécu 196, focusent l'assaurance et la clause de dix peur cent henoraires d'avect : les taxes de vi.le et d'Etat pour l'anade 1904 devant être payées par l'es aux legiers, netaire. Les acquêreurs m'aurent d'evit aux legier, netaire. Les acquêreurs m'aurent d'evit aux legier seulement de l'adjudisation avec.

M. A. B A CCICII, Enranteur.

M. A. BACCICE, Enranteur Namenal Resity Co. Ltd. 4"1 rae du Camp. 14 est-14 21 28-nov 4 11 14

A VIBIDE SUCCESSIONS.

Secretion de Tre Alcide Le Bianc

Anceresion de Ame Catherine Base

gas veure par premier mar age de Fran

cia McCoy et par second mariage de Edward McKerver

Auccession de James J Menrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA

Just Profession of the profession of the profession of the particle of the profession of the professio

posts les ra sens pour lesquelles il ne serait pes fait droit à ledite pèri leu ... Par ordre de la Con ... HOMAS COUNELL, Gretier C'ogg & Quittere, avocate 20 nov-10 14 19

Succession de Mare Caroline-Graff.

Auccession de Afranuder Coba.

gue onta pour concerner a neour a deduje cann les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite petitien. Fa. wdre de la flour. THOMAS CONNELL, direftier. D B H Chaffe avocar.

Succession de Lake Hardy.

: Wa ter L. Giesses et John Legier, Jr. avocate.

Macon&Kernaghan

WOULDIVILE DE DISTRICT - OUR LA paretises d'Utilens — Be . 9740 — Division D. — Avis est par le present donné sux créanciers es cetté success ou et à tentes sutres personnes interesècs d'aveir à déduire dans les dix jours qu' èt vrent la présente sotification les raisons (s.i.e en ent en prevent en aveir) pour lessucles le compte présenté par Auguste Bluard exécuteur testamentaire du défluir en accessit pas accessit des Elégante Résidence, fluit no servit pas Angrouvé et homo-Jegué et les-foeds distribués conformément audit compte, Par ordre de la Cacr THOMAS GUNDALI: Gremer, -A. J. V., eré avocat d'ave-d'10 15

Vastes et superbes terrains,

ADMIRAB EMENT SITUES, Edward McKeever OFTR CHVILE DE DISTRICT pour la parciese d'Oréses No 80.804-Divi son E— Attendu que John F. McCoy a présenté une pétition à la Ceur à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la auccession de res Mme Calberias Denegan, veuve par premier mariage de Francis McCoy et par second mariage de Edward McKeever, décédée intestat, avus cas par le présent den né à tens coux que couls peut concorner d'avoir a dédaire dans les dix jeurs les raisons peur acquelles il se serait pas fest droit à adite pétities. Far ordre de la Ceur. THOMAS GUNNELL. Gieffier — Theo G. Spitafaden, avocat No 1240 rue Sixième

SUCCESSION DE HENRY M. NEILL.

80,387...Conr Civile de District pe paroisse d'Oriéans.

DAB MACON & KERBAGRAB-W. A. Kernaghan, encenteur — Bureau 134 rue Carondelet, JuUDL le 15 nevembre 1906, a midi à la Rourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vindu à l'enchère publique, en vertu de el confermément à nu erdre daté octobre 1011906, de l'Hen. Gee H. Théard luge de la suedite Cour, Division E. dans l'affaire ci-dessus istitude, la propriété ci-aprés décrite à savoir—

L'élégante résides ce en bels à deux étages et menearde, No 1240 rue S zième, coin Sud Est de la rue Chestnut, retirée de la banquet te, contenant grandes gueries, ventibule, sa-lons a arches, saile à manger, calos, cave, chambre extra, bua-derie, chambre à cura, bus-de chaussée; galeries, vesti-bule, huit chambres à courber et chambre à rain au premier étage, grande chambre garnie dens la managarie. dens la manearde

dens la mansarde

Le terrain est décrit comme deux certains
lots de terre, ensemble avec tous les droitevoies, priviéges et dépendances y appartenant ou de quelque (açon en dépendant,
situés dans le quatrième de triot de cette
ville, dans l'het. Mo 163 borné par les rues
(l'amp. Chestaut, Birlème et Septième,
désignés pa les Nos 1 et 2 sur un plan fait
dar J. N. De Poulity, architece le 6 septieme,
bre 1866, annexé poer reférence à un acte
passé pardevant E. G. Gettechalk annies
notaire en cette ville, le 8me jour du nême
mois et année et meeurant chaoun quarante
poeds de face à la rue Sizième sur cent vingt mois et sanée et meentant chacun quarante pleds de face à la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux poucis de prefondeur entre lignes parailèles. Lédit lot Ne 1 formant l'excolgnure des rues Chestruit et Sixième Les terrains sont admirablement tracés en jardin et palouse et offrent une attrayante apparence. La rés dence est commode et cenfortable, et

OUE CIVILE DE DISTRICT pour la aroines d'Orlènas - No 80.385 - Division A - Attendu que Albert J. Cohn a présené our périuon a la Cour à l'effet d'estenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander Cohn. décédé intestat avia est par le présent donné a tous ceux que cela pout concerner d'avoir à déduire que cela peut concerner d'avoir à déduire concerner les raines pour les calles consider des les des les considers les raines pour les calles considers des les considers de la consider de la consider de la consideration d dans un excellent voisinage, offrant une belle vue des superbes terrains et bâtisses 'New

oomb"

Corditions—Un tiers on plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il v en a, en un crédit de un st deux ans pour biliet de l'acquéreur à son propre ordre et par le endoesé, spécialement garantis par hypothèque et lien ne vendeur et privilège avec le parte de non alienande portant 7-pour ceur d'intérêt par an de la date de l'adjodication inspériet par sur de la date de l'adjodication inspérien par le propriét d'intérêt par sur de la date de l'adjodication inspérien par le parte de l'adjodication inspérien par le parte de l'adjodication inspérient parte de l'adjodica inaqu'an pais mort final, 5 peur a int bonoraires d'avecat dana le casa d'un procéa poor enforcer la collection des Dillets. Les améliorations devant être conservées, assurées et les colloes devantêtre conservées assurées et les collocu-transférées au porteur ou porteurs des billets. Lacte de vente devant contenir tortes les clauses usuelles et contenirers de sécurité. Les taxes, inclusint elves dess et exigibles en 190ti sont pagées par le vendeur; 10 pour cent comptant du prix de la testa requis de lacquéreur au moment de la vente. Acte de vente parderso: (1. Depochaux, motaire, aux fisis de lacquêteur.

Howe Spencer & Cocks, svocats, 14 oct - 14 21 28-nor 4 11 15

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

Waccombian de Lake Hardy.

VOUR CIVILE DE DISTRICT pour la parsisse d'Orieans—No -0 439—Divieon A - Attendre que Adoif Dugné, administrateur public, a présenté une pétition à la our à l'effet d'obtentre des lettres d'aéministration, dans la succession de feu Luks Hardy décédé intestat, avie est par le présent donné à tous ceux que rela peus remosurer d'avoir à déduire dans les d'ix jours, les raisons pour lesquelles il ae sorait pas fair droit à ladies pâti împ. Par ordre de la Cour THO MAN (MI /NELLA, Gradier E T Floranc avess? THE INDIAN ANTI |QUI EST ST-PAUL,

MOSQUITOES. pointion préparée d'après la formu: du Doctour de Villeneuve.

Vous préserve des piques des Moustiques. vente au No 199 rue Desaini

Puese bezzaille...... 25e.

CHARTE

DE LA

CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

RTATE-UNIS D'AMERIQUE.

VIlle de la Nouvelle Orléans.

VIIIe de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONSU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mill
neuf seat cinq pardevant moi. A.exis Brian,
notaire d'âment commissionné et qualifié en et
pour le parcisse d'Orléans. Etat de la Loui
siane, et cei le précence des téments ci-après
nommés et désignés parsonnellement sont verues et ent cempern, les diverses personnes
d'unt les nouns sont ui après mentionnée et let
sonsernte lesquelles personnes ent déclaré
que, se prévaiant des lois de l'Etat de la Loui
siane éans de tels cas, elles ent convenu de
faire par ces conventiens, et se sont engagées
de même, que toutes antres personnes qui
pourrent devanir leurs associées de former
une corporation de banque avec les pouvoirs
d'une hanque d'épargnes t de dépôts sur et
do reufiance, mas le pouveir d'émetire des
billets et en vertu des articles et atip=intiess
nivantes, à sevoir :

ARTICLE L Le nom et titre de cette corporation sers la CENTRAL TRUST AND SAVING-RANK", et sous ce dit nem d'incorporation, elle sara et jouirs du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à cartir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et ponsédera tous les pouvoirs accordés aux associations de la banques d'épargnes, de dépôte sûre et de confiance en verte des dispassitions de la lot No 166 aprouves le 15 mars 1855, instituiée: Loi pour Etablir un Système Général ca Banque Libre dans l'Etat de la Louis'ans, tèlle qu'elle à éte amenéée et décrétée à nouveau par divers atauts aubséquents de la Louisians, et particulièrement par les dispositions de la lot No 150 des leis de 1888, approuvée le 12 juillet 1898; lot No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892, approuvée le 21 min 1902.

ARTICLE III.

ARTICLE III. Les affaires de cette corporation deivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, où son

Orleans, dans l'Etat de la Louisians, où son tomiotié est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures égales devront être servies au Président disadite cerporation, ou dans le cas de seu absence au Vice-Président, lequel agit comme Président ; ou en l'absence des deux au Calasser de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de bonque est par osci fire à Un Million de Dolars (\$1,000,000), divisé en din mille (10,000,000) actions de la valeur au pair de cen

000) actions de la valeur au pair de con Journal de la valoir au pair de can dellars (#100) chacupe
Ledit atock sera réprésenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par importe lequeldes Vices Présidents; et se rent transférables sur les livres de la Compa rent transferances sur les livres de la Compa gaic senlement aur la remise on la prenve de la perte eu destinction des certificats émis et sucun sotionnaire n'aura le droit de voter aur accune action à lui transférées dans les vingt jours précédent sucune él-ction.

ARTICLE VI.
Tout le fonde capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été aouscrit , et

payé comptant quand il aura été nouscrit, el quand il sera payé, cette corporation comminencera see affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cluq personnes, et les vingtes (26) jera nnes sulvantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9) qui tous resterout eu fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907 à asvoir. Fimon Weis, Frank B. W., liams. Charles Godchaus. Maurice Siern. George A. Hero. Pear Wight, Sci Wex er. Joseph Levy. Edwin C. Foeter, Otho Rimer. James B. Sinnott Sigmund Odenheimer. Adam Lorch Thomas J. Byrnes. John Fitsparick. George Q. Whitney, John E. Bonden. Jr. Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Soorl Julian M. Swoop, Lawrence Pabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et a. Palermo.

Un directour peut délèguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un d'irecteur per élection directe ou par autorité revé to comme tel seus cette clause, plein pouvoir et auterité d'agir comme tel directeur en son fine et place, peadant sen absence temperaire des desirales.

ARTICLE VIIL Les nome, endroits de résidence des action-anires sonscripteurs, et le nombre d'actions topues par eux respectivement, sont comme

Bom— Bésidence. A.
Braco Wels. 1287 avenue Jacksen...
Four le compté des actionnires de la
Contre Invostment and Mortgage
Company. 117 Camp.
Frank B. Williams. Patterson, Luc...
Uharies Gedahan r. avenue St Charles...
etts Arabella...
Maurics Piers. 5115 Ave St Charles...
Ges A. Here, 713 Ave Seplanade...
Harry O. Penick. 7004 Ave St Charles
tiel Wester, 1737 Ave Sapoléen...
Jacoph Lovy, 1804 rue Carendelet... Joseph Lovy, 1894 rue Carondelet... Edwin C. Foster, 1401 ave Napeléon. 9the Elmer 1454 ave Lonisiano..... 1ames B Minnett, 1137 rue Skrieme... éignund Odenholmer, 1957 rue Vas-

ciation.

John Fitspetrick, 2024 rue Canal...

John Fitspetrick, 2024 rue Canal...

Leorge Q. Whitney, 2233 ave St.

Charles.

John E. Bouden Jr., 1334 rue State.

Uharice De Lerso, 1132 rue Treinième Michael A. Boerl, 720 Clouet. Charles A. Teerer, 1546 ave Peters., Patrick J. Maguire, 1617 rue Quafonse H. Levr. 1847 rue Carondelet. 25
fonse H. Levr. 1847 rue Carondelet. 25
hasiee Godchaux et Nel Wezier administrateurs, Elle Oriéans 2,325
Sept Lirerteurs constituerent un querum
pour la transaction de n'importe que'le affaire
Le Causeil des Directeurs, à l'exception du
premier Conseil nommé par cette charte, élite
ha premier Conseil nommé par cette charte, élite

premier Conseil somme par outs charré, eitre à la première réuniem survent sen élection, de son irropre nembre, par vote se sorutin, un président et su meine trois vice présidente laqu'au troutéme lundi de janvier 1907, les messiurs dent les nems survent serent les médières de la corporation: Himou Weis. Présidents, et Peari Wight Charles Godehaux et Frank B. Williams, Vice Présidents, Ledit Ceaseil de Ihresteurs peut nommer de temps à surse leis comitée, officiers, caisters, commir agents et nutres employée qu'invoirs nécessires prur les lutérêts et affaires de ladite corporation, et qui meteront en fenctions au gré du Conseil. Ledit somseil peut faire et établir ausei bien que changer et monder n'importe laquelle et teutes les les particulières, régles et règlements aécominaires et proprié à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Teus les pouveirs incorla première réunies suivant ses électi

matter and indicate the pouters incorporate de ledite corporation, sant par osciavests sadit Conseil de Directeurs pour être invest's audit Comesil de Directeurs pour être exernés par ledit Conseil ou par tels comitée au nucleurs qu'il pourrait nommer, excepté les pouveirs spé-falement réservés aux action raires par la loi et par cette obsrie. Le Caissier devant être mommé par le Conseil. some to gardien für somm de in corporation, some teller restrictions que pourra dét-reminer o Comerii, le sorau représentant une con-ronne de tigne de consee à sucre enterna, une balt de coton et les mots, "Central Trust & Sevings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera étà annuelle Le Conseil de Directeurs sera éin annuelle-sement le troisième iundi de chaque année sucepté le premier Conseil de Direction nom a par outle charte. Toutes les élections se eront par vote au arratin, au bureau de l'âx-socialien, sous la surveillance de trois com-missaires devant être semmés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera demé par publication, pas rème de quatorse su moine de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs jeurnaux publiés dans la ville de la Nouve le Oriéans. Chaque actionaire aura dreit à un vote par action du étock risertieu sou sous sur les l'ivres de l'Associa-tion depuis vingt jours au moins avant l'élec-

rectit en son son sur les it vreu de l'Associa-tion depuis vingt jours au moins avant l'élec-sion, devant être éépesé en personne en pas-procuration équite : et l'élection sera décides par une majorité dos vetes.

Tente varance parmi les Directeurs causée per décès, désis-tes en soure obses sera rem pile par élection pour la b ismos du terme du Demesi par le reste des Directeurs. La cor poration ne sera pas dissente par défant d'é-lection des Directeurs è la date spécifiée, mals les Directeurs alors en fenctions resterent en place jusqu'à ce que jeurs seccesseurs estent dins r'qu'ile aleant qualité, et ils ferent tenir une suvelle élection le plus tôt pessible après ,u un avis a est égard sura été publié comme il est vu préci-dessus.

décignée à une réunion rénérale qui sera con désignée à une réunion genérale qui sera con-vequée par publientien pendant trente jeurs dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-(ritéans) et l'élection sora détermi-née par une majorité du stock votant. Lesdita commissaures reserent en fonctions jusqu'à or que les affaires de ladite corporation aiest eté compiètement liquidées. En ces de mort de mon minadeauts commissations la vicante de un ou pius descrits commisseires la vacano sers remplie par les commissaires qu'il y acra paimi les actionnaires.

ARTICLE XI.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite cerporation peut être dis soute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonde capital à une réanion gépérale ées act onnaires convoquee à cet effet après qu'avis en aura été demé dans un ou plusieurs journaix publiés dans la ville de la Kouvelle-Oriéane paidant très te jours avant indite réunieu e par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poès à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être anguentés en réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentaisen, la réduction, la modification, les changemente eu l'addition au fonde capital ou l'augmentaiten.

Ceoi fait et passé en men bu eau dans la ville de la Bouvelle Orléans, au jour et à la date ci dessas indiquée, en présence de MM.

Wm Rednour et Hugh Tracey, témeins compétents, qui ent à ceci apposé leurs signatures avec lacilies personnes présentes et moi, notaire, après lecture du teux.

(Signatures originales):

SIMON WEIS.

Peur les actionnaires de la Central Investmen and Mige. Ce.. Maurice Stern, Pres. F. B. WILLIAMS, CHARLES GODCHAUX, MAURICE STERN, GEO A. HEBO, PEARL WIGHT, E. O. PENICK, SOL WEXLER, JOS. LEVY.
E. C. FOSTER, OTHO ELMER. SIMON WEIS

OTHO EIMER,
J. B. SIN VOTTY
E. ODENHIMER,
ADAM LORGH,
T. J. BYRNES

T. J. BYRNES
JOHN FITZPATRICK.
GEORGEQ WHITNEY,
J. E. BOUDEN, Jr.
BAM BLUM.
PRR INAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP.
MICHAEL A. SPURL,
C. A. TESSIER.
CHAS DELERNO.
LAWRENCE FABACHER,
PAR GUS OERTLING.
JONAS H. LEVY'
CHAB GODCHAUX.
SOL WEXLER,
bmoins:

Témoins: WM REDNOUR,

ALEXIS BRIAN, Motaire.

Je le soussigné Député Enregistreur des Hypethèques certifie par ceu que l'acte pré-cité d'in-corporation de la "Central Trust and Savings Bank" aété ne jour d'ument enregistré au Bureau dos Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page Nouve le Orléans, 20 novembre 1905. (Signé) EMI E LEOMARJ, (Rean) Député Enregistreur. Député Enregistreur.

Je certifie par cooi, facte ci dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'in-cerporation de la "Centr I Trust aud Savinga Bank," e du certificat du député enregistreur dans mon bureau

ALEXIS BRIAN, Notaire

Nouvelle-Oriéan 20 novembre 1905

E. A. ANDRIEU,

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons.

802 RUE PERDIDO

Mambra da la New Orisans Stock Lizakange P. C. Botte 113-LN sv lle Oridane, Lae

L'ABEILLE

Nouvelle-Fleans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE.

Pour les Etats-Unis, Port compris:

\$6 - - - 6 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port comprent

\$15.15 - - Un an | \$7.55 - - 6 mois | \$3.75 - - 3 mais

EDITION-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

131 1 150 - - 6 mais 1 81 pm

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger :

34.05 - - Un an | \$2.05 - - 6 mois | \$1.25 - - 4

LES ABONNEMENTS PARTENT ler ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

EDITION DU DIMANCHI

Cette édition étant comprise dans notre édition qui de nne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes : veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

los agents peuvent faire leurs remises MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.